

Les étudiants qui ont l'intention de s'inscrire dans une université italienne doivent soumettre la demande de pré-inscription via le portail **UNIVERSITALY** (<https://www.universitaly.it>) Pour la demande en ligne, les données personnelles, le programme d'études qui vous intéresse doivent être indiqués et le scan de votre passeport et des qualifications à l'appui de votre candidature doit être téléchargé sur la plateforme.

Il faut alors attendre, sans autre formalité, la réponse de l'Université quant à la décision d'admission. À travers le portail UNIVERSITALY, l'Université confirme l'acceptation de la pré-inscription, en indiquant la nécessité éventuelle de présenter la **Déclaration de Valeur** sur la qualification qui garantit l'accès aux études universitaires en Italie.

Seulement si la déclaration de valeur est expressément demandée par l'Université,

LES ETUDIANTS TOGOLAISES doit se présenter au Consulat général honoraire à Lomé, le lundi et mardi de 8h00 à 11h00, mercredi de 15h00 à 17h00 sans besoin de rendez-vous, pour déposer les documentations suivantes :

1. Le formulaire de demande de déclaration de valeur rempli ([ici](#))
2. Copie du passeport
3. Lettre d'acceptation de l'Université
4. Certificat original du BAC avec une copie légalisée par le Ministère togolais des affaires étrangères et la traduction en italien
5. L'original du relevé des notes du BAC avec une copie, légalisée par le Ministère togolais des affaires étrangères et la traduction en italien
6. L'original du diplôme avec une copie légalisée par le ministère togolais des affaires étrangères et la traduction italienne
7. L'original du relevé des notes du diplôme avec une copie légalisée par le ministère togolais des affaires étrangères et la traduction en italien
8. Certificat de connaissance de la langue italienne au moins égal à B2

Une fois la déclaration de valeur obtenue, il sera possible de demander un visa d'études, auprès de **VFS Global**, sans besoin de rendez-vous, à partir du 27 mai 2024.

Les documents suivants doivent être joints à la demande de visa :

- [Formulaire de demande de visa](#) entièrement et signé par le demandeur
- Deux photos couleur récentes, format passeport, fond blanc
- Passeport original, valable au moins de 18 mois
- Certificat de naissance (originale et copie)
- Situation familiale
- Lettre d'acceptation de l'Université
- Déclaration du Valeur/Certificat CIMEA
- Attestation d'études antérieures (original)
- Certification prouvant la connaissance de la langue italienne (lorsque requis par l'Université)
- Lettre d'acceptation de l'Université
- Assurance internationale pendant 30 jours
- Réservation de vol
- Réservation d'hôtel ou déclaration d'hospitalité (la lettre d'invitation peut être téléchargée sur le site de demande de visa), accompagnée du document italien de l'hôte

- Compte bancaire personnel si l'étudiant a sa propre indépendance financière, découlant du travail
- Lettre d'engagement des parents parrains qui assument la responsabilité (si conformes aux dispositions de la loi) à les couvrir les dépenses en Italie
- Preuve du statut professionnel/professionnel du parent parrain, avec lettre d'emploi ou extrait commercial
- Relevé bancaire du parent parrain pour les 6 derniers mois

Le bureau des visas se réserve le droit, si nécessaire pour compléter l'enquête, de demander des documents supplémentaires non inclus dans la liste.

Le Bureau des visas informe également que la présentation de tous les documents énumérés ci-dessus n'est pas une garantie de la délivrance d'un visa, qui est en tout cas soumis à l'enquête préliminaire.

Pour consulter le règlement cliquez [ici](#)